

Nombre de Membres du Bureau : 17

Nombre de Membres présents : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Objet de la délibération :

Programme Natura 2000 - Notification de la tranche conditionnelle 2022-2023 (Année 3) et demande de subvention auprès de la DREAL Centre-Val de Loire et de l'Union Européenne

Date de la Convocation :

21 septembre 2022

Séance du 13 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux et le 13 octobre à 16 heures

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à DADONVILLE sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Étaient présents : Mesdames BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX, Messieurs BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU

Excusés : Messieurs BARJONET, BRISSON, GAURAT

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le



ID : 045-200079903-20221013-DELIB292022-DE

Le Bureau du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délégation de pouvoir du Comité Syndical en date du 21 septembre 2020,

Vu la directive CEE 92-43 du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992, dite « directive habitat », concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

Vu la décision de la commission européenne du 7 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique, dont le site Natura 2000 de la « vallée de l'Essonne et vallons voisins » fait partie,

Vu l'article L414-2 du code de l'Environnement, prévoyant une plus grande implication des collectivités territoriales dans la procédure Natura 2000,

Vu le document d'objectifs approuvé le 23 avril 2009,

Considérant la nécessité de poursuivre l'animation du programme,

Vu la délibération du comité syndical du 10 octobre 2019 dans laquelle le PETR décidait de se porter candidat à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins », sous réserve de la couverture à 100 % par l'État et l'UE (Union Européenne) des frais engagés pour conduire cette mission,

Vu que le Comité de Pilotage Natura 2000 a renouvelé, lors de sa réunion du 23 janvier 2020, la maîtrise d'ouvrage au PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délibération du 12 mars 2020 autorisant la Présidente à lancer la consultation pour le choix de la structure animatrice et à signer tout acte ou document relatif à ce dossier,

Vu l'offre présentée par le cabinet BIOTOPE,

Vu la notification du marché effectuée auprès du Cabinet Biotope en date du 18 septembre 2020,

Considérant le bilan positif des deux premières années d'animation,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président en charge du dossier,

DECIDE

Article 1 : de rendre ferme la tranche conditionnelle 2022-2023 (année 3) présentée par le cabinet BIOTOPE pour un montant de 33 210 € HT soit 39 852 € TTC.

Article 2 : de valider comme suit le plan de financement correspondant à l'animation Natura 2000 pour la période 2022-2023 :

<i>Montants en TTC</i>	DEPENSES	RECETTES	
Prestation Biotope – Animation 2022-2023	39 852,00 €	ÉTAT	23 122,15 €
Frais salariaux supportés par le demandeur	6 256,54 €	UNION EUROPÉENNE	23 122,14 €
Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration	135,75 €		
Total	46 244,29 €		46 244,29 €

Article 3 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget du PETR.

Article 4 : de mandater la Présidente pour solliciter les subventions, conformément au tableau ci-dessus, et signer tout document relatif à ce dossier.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIÈRE

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 13 octobre 2022 et de sa publication le 13 octobre 2022 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

SLO

ID : 045-200079903-20221013-DELIB292022-DE